

Image not found or type unknown



exécution de travaux payés d'avance

Par **BEA13**, le **27/11/2011** à **11:08**

Bonjour, j' ai payé la totalité de mes travaux d'installation de chauffage en 2005 (déblocage de fonds bancaire) mais 2 radiateurs en acier ne pouvaient encore être installés, les travaux n'étant pas terminés . Depuis; l'artisan est à la retraite et son neveu (repreneur de l'entreprise), après consultation des factures, bien que reconnaissant de la dette, ne répond pas à mes appels téléphoniques. Que puis-je exiger 6 ans après? Dois-je engager une procédure ou m'asseoir sur ces radiateurs pourtant inexistantes? Cordialement